



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Forum des femmes parlementaires
Point 4 de l'ordre du jour

FEM/37/4 -Inf.1
26 février 2024

Réunion-débat

Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable

37^e session du Forum des femmes parlementaires

Samedi 23 mars 2024, 14 h 30-16 h 30
Salle plénière A (niveau 0)

Contexte

Alors qu'il ne reste que six ans pour atteindre – ou ne pas atteindre – les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 16 sur des sociétés pacifiques, notre monde affronte des défis sans précédent en matière de sécurité internationale. De nombreuses guerres sanglantes font rage, les tensions géopolitiques s'intensifient, et les violations des engagements internationaux relatifs à la protection des civils se multiplient. Nous assistons à une course au réarmement, qui se traduit par une augmentation des dépenses militaires aux dépens des ressources destinées à la protection des droits socio-économiques. Les progrès réalisés en matière de lutte contre les inégalités et la marginalisation en pâtiennent et les facteurs de vulnérabilité s'en trouvent renforcés. Dans ce contexte, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité peut-il nous aider à retrouver le chemin d'une paix durable propice au développement durable ?

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, incarné par la résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en 2000 et les neuf résolutions¹ qui ont suivi, rappelle l'importance de la pleine participation des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité. Il plaide en faveur de l'incorporation d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et de l'entière participation des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et aux efforts de sécurité. Il tente également de déterminer comment les conflits armés et les crises touchent spécifiquement les femmes et les filles et, à ce titre, appelle à la mise en œuvre de mesures pour prévenir et traiter les violations de leurs droits fondamentaux et leur accorder réparation le cas échéant.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité affirme clairement que lorsque les femmes sont exclues, le monde se prive de précieuses contributions à l'instauration d'une paix durable. Si des progrès ont été accomplis, les efforts de diplomatie et de sécurité déployés aux niveaux national et international ne parviennent pas à mettre véritablement en œuvre le programme, notamment s'agissant de la participation des femmes aux processus décisionnels en matière de paix et de sécurité, qui demeure très faible.

F

¹ [peacemaker.un.org/wps/normative-frameworks/un-security-council-resolutions](https://www.peacemaker.un.org/wps/normative-frameworks/un-security-council-resolutions)

Pourtant, ce sont des femmes bâtisseuses de paix qui se trouvent en première ligne des négociations et des efforts de médiation avec les groupes armés et les gouvernements pour faire en sorte que les personnes les plus vulnérables aient accès à la nourriture et aux soins, pour venir en aide aux personnes déplacées et pour fournir un soutien aux victimes de violences sexuelles et sexistes dans les situations de conflit. Leurs actions ne consistent pas uniquement à effectuer des démarches formelles et informelles en vue de rétablir la paix mais comprennent également des activités de subsistance, des initiatives humanitaires et des pratiques traditionnelles de dialogue au sein des communautés. En contact étroit avec les communautés, les femmes bâtisseuses de paix sont les premières à qui les populations touchées par une guerre expriment leurs préoccupations, leur vécu et leurs besoins². Conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les femmes bâtisseuses de paix devraient être associées à tous les processus décisionnels inclusifs sur la paix et la sécurité. Or leur rôle essentiel passe trop souvent inaperçu et ne fait l'objet d'aucun soutien. En outre, ces femmes sont exposées à des risques et sont souvent les premières cibles de violences politiques et sexistes.

Les parlementaires collaborent étroitement avec des groupes communautaires locaux et des organisations de la société civile dans des domaines tels que les droits des femmes et la consolidation de la paix. En établissant des partenariats avec des femmes bâtisseuses de paix, les parlementaires peuvent bénéficier de leurs connaissances et de leurs compétences sur le terrain ainsi que de la confiance des communautés dont elles font entendre la voix³. De leur côté, les bâtisseuses de paix peuvent s'appuyer sur le pouvoir fédérateur des parlementaires pour renforcer leurs efforts de plaidoyer en faveur de la paix, tant au niveau national qu'international. Les parlementaires sont également particulièrement à même de faire en sorte que les actions courageuses et exceptionnelles des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix soient reconnues et appuyées.

En unissant leurs forces, les parlementaires et les femmes bâtisseuses de paix peuvent décupler la portée de leurs actions. Par ailleurs, comme le souligne le manuel [La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif : Guide à l'usage des parlementaires](#), récemment élaboré par l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), il existe de nombreux domaines dans lesquels le déploiement de l'action parlementaire dans les conflits armés peut faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces domaines sont notamment : assurer la participation de femmes dans les négociations de paix et les activités de maintien de la paix, ainsi que dans le processus de prise de décision à tous les niveaux s'agissant de diplomatie préventive, de médiation, de réconciliation ou d'assistance humanitaire, assurer la participation de femmes dans la conception, l'opération et le contrôle des mécanismes de justice de transition, et allouer des ressources et adopter des mesures efficaces pour veiller à ce que les personnes survivantes de violences fondées sur le genre liées à un conflit, notamment les violences sexuelles, aient accès à des soins et des traitements médicaux complets. Cette liste n'est pas exhaustive, aussi les parlementaires et les bâtisseuses de paix peuvent-ils collaborer étroitement à d'autres fins, notamment élaborer un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité ou encore faire en sorte que le programme soit véritablement mis en œuvre et qu'il bénéficie de fonds adéquats.

En outre, en collaborant étroitement avec des femmes bâtisseuses de paix, les parlementaires peuvent eux-mêmes devenir des artisans de paix et utiliser des instances publiques ou d'autres cadres pour établir des processus de paix inclusifs et sensibles au genre au sein des communautés et au-delà. Les parlementaires peuvent également encourager leurs partisans à s'efforcer de réduire la polarisation et les tensions et à respecter les droits de l'homme, y compris le droit des femmes à vivre en sécurité et en paix. Au lendemain d'un conflit, les parlementaires peuvent également contribuer à la réconciliation entre groupes belligérants, s'employer à réparer les dommages subis par les femmes et les filles et élaborer des stratégies à cette fin.

² Sanam Naraghi Anderlini, *Recognizing Women Peacebuilders: Critical actors in effective peacemaking*, International Civil Society Action Network, 2020.

³ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Parliaments as Partners Supporting the Women, Peace and Security Agenda : A Global Handbook*, 2019.

Objectifs

La réunion-débat vise à faire entendre la voix des femmes bâtisseuses de paix et à mettre en lumière leurs actions. Elle se penchera sur la façon dont les parlementaires peuvent améliorer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la collaboration avec des bâtisseuses de paix pour promouvoir des processus inclusifs et intégrant une dimension de genre en vue d'instaurer une paix durable.

Axes de réflexion :

- **Quelles mesures doivent être prises pour faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ? Comment les parlements et les parlementaires peuvent-ils contribuer plus efficacement à ce programme, notamment en unissant leurs forces à celles de femmes bâtisseuses de paix ?**
- **Comment les parlementaires peuvent-ils appuyer les actions des bâtisseuses de paix dans leur propre pays et dans les pays en conflit ?**
- **Comment veiller à ce que les femmes bâtisseuses de paix soient en sécurité, qu'elles participent aux processus décisionnels en matière de paix et de sécurité et qu'elles disposent des ressources nécessaires pour mener à bien leurs actions capitales ?**